



**RÉGIME
DE RETRAITE**
des groupes
communautaires
et de femmes

110, rue Sainte-Thérèse, bureau 301, Montréal (Québec) H2Y 1E6
Tél. : (514) 878-4473 1-888-978-4473 Téléc. : (514) 878-1060
Courriel : RRFS-GCF@regimeretraite.ca

WWW.REGIMERETRAITE.CA

Objet : Note explicative au sujet de l'avis relatif à l'amendement no 8 suivant

Veillez noter que l'avis qui suit est une exigence de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite au Québec et que cette exigence vise à assurer que tout-e-s les participant-e-s soient informé-e-s des modifications au régime de retraite.

L'objectif de l'avis relatif à l'amendement no 8 est :

- de vous informer que le Comité de retraite a adopté une série de modifications au texte du régime;
- de vous informer que le Comité de retraite projette de demander l'enregistrement de ces modifications au texte du régime de retraite dénommé « Amendement no 8 » à Retraite Québec;
- de vous présenter un sommaire des éléments qui y sont compris;
- de vous informer où vous pourrez obtenir une copie du texte complet de l'amendement.

Veillez noter également que cet amendement modifie les annexes 1 et 4 concernant les nouveaux employeurs et les modalités d'adhésion et de cotisations.

Votre Comité de retraite.

RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL DES GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES

Numéro d'enregistrement RRQ : 38001

AVIS RELATIF À L'AMENDEMENT NO 8 AUX PARTICIPANTES ACTIVES, NON ACTIVES ET BÉNÉFICIAIRES AUX PARTICIPANTS ACTIFS, NON ACTIFS ET BÉNÉFICIAIRES

Vous êtes priés de prendre avis que le Comité de retraite projette de demander l'enregistrement de l'amendement no 8 au texte du régime de retraite à Retraite Québec.

Cet amendement adopté par le Comité de retraite modifie le texte du régime de retraite pour notamment amender la liste contenant les noms des employeurs participants, leurs cotisations patronales et salariales. D'autres modifications ont été apportées et elles sont indiquées plus en détails, ci-après.

Vous trouverez, ci-après, le sommaire des modifications apportées :

1. Retour au travail d'un participant retraité

Le participant retraité qui effectue un retour au travail continue de recevoir sa rente mais ne participe pas au régime.

2. Nouvelle option : Élimination totale ou partielle de la réduction pour anticipation de la rente

L'article 6.2.1 est ajouté permettant à un participant, qui désire prendre une retraite avant 65 ans donc avec une rente où une réduction pour anticipation est applicable, d'éliminer en tout ou en partie cette réduction prévue en autant que soit versée à la caisse de retraite une somme équivalente au coût afférent à l'élimination partielle ou totale de cette réduction. La réduction résultante de la rente ne peut toutefois être moindre que le permet la Loi de l'impôt sur le revenu et sa réglementation.

3. Liste des employeurs et cotisations patronales et salariales

Modification et mise à jour de l'annexe 1 du texte du Régime qui nomme les employeurs participants et leurs taux de cotisations patronales et salariales.

Les employeurs ci-dessous ont joint le Régime de retraite :

553	Association lavalloise de parents et amis pour le bien-être mental (ALPABEM)	2015-05-18
554	Passe-R-elle des Hautes Laurentides	2015-05-31
555	Centre d'entraide Racine-Lavoie	2015-08-01
556	Centre Résidentiel Communautaire Arc-en-Soi	2015-06-01
557	Hommes Sept-Îles, Centre d'entraide pour hommes inc.	2016-03-27
558	Regroupement des personnes handicapées physiques de la région de Thetford (RPHPRT)	2015-04-01
559	Transbestos inc.	2015-09-01
560	Carrefour jeunesse emploi Centre-Nord	2015-06-28
561	Travail de rue - Action communautaire	2015-07-01
562	Centre de prévention contre la radicalisation menant à la violence	2015-09-27
563	Fonds Émergence Estrie	2015-05-26
564	Mani-Jeunes Inc.	2015-09-14
565	Association Laurentienne des Proches de la Personne Atteinte de Maladie Mentale inc.	2015-09-07
566	Association de Défense des Droits Sociaux de la Rive-Sud (ADDS de la Rive-Sud)	2015-10-18
567	Centre d'action bénévole de La Mitis	2015-10-26
568	L'Antre-jeunes de Mercier Est	2015-11-09
569	La Mèreveille	2016-01-01
570	L'Évasion St-Pie X Inc.	2015-11-08
571	Inter-femmes inc.	2016-01-04
572	Action Jeunesse Côte-Sud	2016-01-15
573	Les habitations nouveaux départ	2016-01-15
574	Carrefour-Ressources	2016-04-01
575	Réseau d'entraide des Appalaches	2016-01-01
576	Le Passage, Centre de thérapie familiale en toxicomanie	2016-03-17
577	Comité populaire Saint-Jean-Baptiste	2016-04-04
578	Centre de femmes l'Autonomie en soiE	2016-04-19
579	Carrefour jeunesse emploi Saint-Laurent	2016-07-04
580	Association des personnes handicapées Clair Soleil	2016-07-04
581	Manif d'art	2016-07-16
582	CAPSA	2016-06-20

Les employeurs ci-dessous se sont retirés du Régime de retraite avec les dates effectives suivantes :

329	La Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais (TROCAO)	2015-12-31
248	Mouvement des Personnes D'Abord de Montréal	2015-12-31
183	Femmes en parcours innovateur	2015-12-31
304	Trav-Action Comité de l'Estrie pour l'intégration au travail des personnes handicapées inc.	2015-06-30

Les employeurs suivants ont modifié leurs cotisations patronales ou salariales :

	Patronale	Salariale
10 - Maison de la Famille des Basques	Hausse	Hausse
35 - Au bas de l'échelle	Hausse	Idem
45 - Centre des femmes de Verdun	Baisse temporaire	Baisse temporaire
69 - Centre de recherche d'emploi de l'Est	Hausse temporaire	Idem
75 - Centre de la famille du grand Saint-Jérôme	Hausse	Hausse
88 - Maison Alice-Desmarais	Hausse	Idem
93 - La maison Tremplin de Longueuil	Hausse temporaire	Idem
103 - Centre d'éducation et d'action des femmes	Hausse	Idem
111 - Le Tour de lire	Baisse	Idem
115 - Carrefour Jeunesse-Emploi Thérèse-de-Blainville	Idem	Hausse
128 - Centre de recherche d'emploi du Sud-Ouest (CRESO)	Idem	Hausse
143 - Multi-Femmes inc.	Hausse	Idem
190 - Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal	Idem	Baisse
229 - Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes de l'Abitibi-Témiscamingue	Baisse	Hausse
272 - Point d'appui (Centre d'aide et de prévention des agressions à caractère sexuel de Rouyn-Noranda)	Baisse	Hausse
281 - L'Autre - toit du KRTB	Baisse temporaire	Idem
313 - Association québécoise des traumatisés crâniens	Hausse	Idem
316 - Centre d'animation, de formation et d'accompagnement (CAFA)	Hausse	Hausse
351 - Orientation Travail	Baisse	Baisse
353 - Réseau d'action des femmes en santé et services sociaux (RAFSSS)	Hausse	Hausse
364 - Corporation de développement communautaire du Témiscamingue	Hausse	Hausse
366 - Centre d'action bénévole de Rivière-des-Prairies	Idem	Hausse
381 - La Place des enfants	Hausse	Hausse
384 - Surbois	Baisse	Baisse
408 - Horizon Emploi	Hausse	Idem
422 - Regroupement des organismes communautaires des Laurentides (ROCL)	Baisse	Idem

	Patronale	Salariale
425 - Association des personnes handicapées Secteur Berthier	Hausse	Idem
432 - Association des personnes handicapées visuelles du Bas-Saint-Laurent	Idem	Hausse
439 - Maison de transition de la Batiscan	Hausse	Hausse
440 - Centre d'éducation populaire de l'Estrie	Hausse	Hausse
448 - Com'Femme	Hausse	Idem
466 - Comité Logement Rive-Sud	Hausse	Hausse
472 - Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants (SIARI)	Baisse temporaire	Hausse temporaire
481 - Le Murmure, Groupe d'entraide de personnes ayant ou ayant eu un problème de santé mentale	Hausse	Hausse
489 - Centre d'aide pour hommes de Lanaudière CAHo	Hausse	Hausse
495 - Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)	Baisse temporaire	Idem

4. Dispositions particulières applicables chez certains employeurs

Mise à jour de l'annexe 4 qui indique les employeurs pour lesquels une entente spéciale a été conclue concernant l'adhésion ou la cotisation salariale durant une absence (article 3.3, 9.3 du règlement). Les employeurs ci-dessous sont ajoutés à la liste.

Les employés des employeurs ci-dessous se sont ajoutés à ceux qui ont une règle d'adhésion au Régime de retraite avant le délai de trois (3) mois pour les employés réguliers ou de 5 ans pour les employés non réguliers défini dans les règles d'admissibilité (article 3.3) :

80	Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF)
88	Maison Alice-Desmarais
405	Maison de la famille DAC (Droits d'accès Charlesbourg)
538	Centre femmes L'ancrage
540	Regroupement des proches aidants de Bellechasse
554	Passe-R-elle des Hautes Laurentides
562	Centre de prévention contre la radicalisation menant à la violence
563	Fonds Émergence Estrie
564	Mani-Jeunes Inc.
568	L'Antre-jeunes de Mercier Est
572	Action Jeunesse Côte-Sud
577	Comité populaire Saint-Jean-Baptiste

Les employés de l'employeur ci-dessous se sont ajoutés à ceux qui ont une entente sur la cotisation et l'accumulation de la rente durant une absence temporaire (articles 9.3) :

43	La Marie Debout Centre d'Éducation des Femmes
204	Aide aux travailleurs accidentés - A.T.A.
265	Écomusée de la maison du fier monde
524	Le mûrier
582	CAPSA

Si vous souhaitez prendre connaissance du texte complet de l'amendement, veuillez noter que celui-ci est disponible sur le site Internet du Régime à l'adresse ici-bas. Si vous n'êtes pas en mesure d'y avoir accès via l'Internet, il est possible d'obtenir, sur demande écrite et sans frais, copie du texte.

Conformément à la loi, vous pouvez aussi, si vous le désirez, prendre rendez-vous auprès de la personne-ressource du Comité de retraite pour consulter le texte de cet amendement à son bureau ou à l'établissement de votre employeur durant les heures d'ouverture. Si ces établissements sont à plus de 150 km de votre lieu de travail, il est aussi possible d'obtenir, sur demande écrite et sans frais, copie du texte.

Les coordonnées du **Comité de retraite** sont les suivantes :

A/S : Madame Sylvia Roy, coordonnatrice administrative

Régime de retraite par financement salarial
des groupes communautaires et de femmes
110, rue Sainte-Thérèse, bureau 301
Montréal (Québec) H2Y 1E6

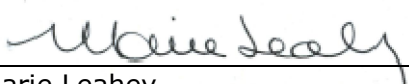
Tél. : 514.878.4473 poste 1401 ou sans frais 1.888.978.4473

Télééc. : 514.878.1060

Courriel : RRFS-GCF@regimeretraite.ca

Site internet : www.regimeretraite.ca

Pour le Comité de retraite



Marie Leahey,
Coordonnatrice générale

Le 23 juin 2016.